



Montreuil, le 3 octobre 2017

A Monsieur Philippe WAHL  
Président du Groupe La Poste  
9 rue du colonel Avia  
75 757 Paris Cedex 15

**Objet :** Préavis de grève pour la journée du mardi 10 octobre 2017

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la journée d'action nationale et unitaire dans la fonction publique du 10 Octobre 2017, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24h, pour la journée du 10 octobre 2017, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du lundi 9 octobre 2017, prise de service des brigades de nuit, au vendredi 13 Octobre 2017, fin de service des brigades de nuits.

Lors de cette journée de mobilisation et d'action, le personnel de La Poste exigera une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agents par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agents d'exercer leurs missions de services publics.

Lors de cette journée de mobilisation et d'action, le personnel de La Poste exigera le retrait des ordonnances cassant le Code du Travail, et les droits et garanties des salariés.

**À l'inverse, il exigera un code du travail du 21eme siècle pour faire progresser le droit du travail dans l'entreprise notamment :**

- Le maintien et renforcement de la hiérarchie des normes et de la constitutionnalisation du principe de faveur qui se doit également d'être respecté entre les conventions et accords collectifs eux-mêmes. La négociation collective doit garantir les moyens pour la participation effective des salariés à la détermination de leurs conditions de travail ; les accords dérogatoires n'ont pas lieu d'être
- Des libertés syndicales reconnues et de droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale.
- Une consolidation du rôle des Institutions Représentatives du Personnel (Comité Technique, CHSCT, CAP/CCP...). L'arrêt immédiat de toute obligation de dépôt de préavis de grève
- L'instauration à La Poste du principe majoritaire pour les accords.
- Un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre

**Cette journée sera aussi l'occasion pour les personnels de La Poste d'exiger :**

- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec au minimum, maintien des salaires et création d'emplois nécessaires
- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13ème mois, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion, l'abandon du gel du point d'indice et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « *à travail égal, salaire égal* ». La revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mutations...), l'amélioration des conditions de travail
- Une stratégie d'investissement productif, de recherche et développement
- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la Communication
- Le maintien et développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec création de nouveaux emplois en nombre pour assurer une distribution 6 jours/7 avec 2 jours de repos hebdomadaires pour les personnels.
- La ré internalisation de toutes les activités postales
- le respect du J+1 afin de tendre au H+, notamment, par le maintien et la création minimum d'un centre de tri (multi-activités si nécessaire) par département
- Le maintien de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité et qui exercent toutes les activités de la Poste.
- L'ouverture de réelles négociations sur les moyens de remplacement sur l'ensemble des métiers.
- Cela passe nécessairement par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de réduction des horaires d'accueil des usagers.
- L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous contrats précaires sur l'ensemble des métiers, comme première étape à un plan de titularisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT  
Valérie MANNEVY  
Membre du Bureau Fédéral

